



Le Tiers Payant généralisé pour plus de justice sociale !

Des syndicats de médecins libéraux appellent à la grève contre le tiers payant généralisé et à la « guérilla administrative » contre la Sécurité sociale.

La CGT entend le malaise exprimé et la volonté de travailler autrement des médecins généralistes, et plus largement de l'ensemble des professionnels de santé.

La CGT n'a de cesse de proposer une autre organisation du système de santé avec une redéfinition du rôle et de la place de la médecine libérale, des soins de ville et de l'hôpital public.

Le projet de loi Santé met tout le monde en colère avec des motifs différents et tourne le dos à une véritable stratégie nationale de santé qui aurait pu jeter les bases d'un parcours coordonné avec une prise en compte des besoins des populations. Le décalage entre le discours et les mesures envisagées est énorme : d'un côté, ce projet de loi s'appuie sur la loi HPST (hôpital, patients, santé et territoires) et renforce le pouvoir de l'État et des Agences régionales de santé (ARS) ; de l'autre, il n'annonce aucun changement profond de l'organisation de l'offre de santé, ne prend pas en compte la réalité des besoins de santé de la population et continue de favoriser la privatisation aux dépends du service public.

La CGT développe des propositions sur de nouvelles formes de rémunérations qui sortent du principe exclusif du paiement à l'acte et entend combattre toute logique inflationniste.

La colère de professionnels de santé libéraux excédés comme ceux des champs hospitaliers publics et privés, du médico-social, des centres de santé, etc., c'est constater que ce système est en rupture.

Mais les excès de langage de la frange la plus réactionnaire des médecins qui, sous prétexte de conserver leurs priviléges de gestion directe des honoraires pour s'opposer au tiers payant généralisé, sont inadmissibles.

De quoi ont-ils peur ? En effet les conséquences du tiers payant généralisé rendront plus visibles les dépassements d'honoraires pour les patients : 10% des médecins généralistes et plus de 40% des spécialistes les pratiquent.

Aussi, la CGT condamne ce mouvement dans sa forme et invite les médecins à la raison.

Le tiers payant généralisé est une avancée sociale évidente pour répondre aux besoins des patients et lutter

contre les inégalités sociales et d'accès aux soins. En pleine crise économique et sociale, il n'est pas admissible que cette mesure soit attaquée.

Le tiers payant généralisé est une mesure de bon sens qui s'est imposé dans 25 autres pays européens (seules la Belgique, la France et le Luxembourg font exception). Pourquoi en serait-il autrement en France ?

26,7% de la population reconnaît renoncer aux soins pour des difficultés financières. Pouvoir aller chez son médecin, sans appréhension, pour se soigner en sera facilité.

Mettre en place le tiers payant généralisé permettrait aux assurés sociaux de leur éviter de faire l'avance de frais qui se chiffre à 4 milliards d'euros par an et concrétiserait encore plus les valeurs de solidarité de l'Assurance maladie.

La CGT rappelle aux médecins libéraux que ce sont les cotisations sociales et les taxes qui assurent leurs rémunérations et leur permettent d'exister et de se développer.

Les médecins pratiquent un métier difficile et doivent avoir une rémunération reconnue juste, ni plus, ni moins. Rappelons qu'avec les aides complémentaires versées par l'Assurance maladie aux médecins, ils perçoivent en moyenne plus de 30 euros par patient et à chaque consultation !!!

Aujourd'hui le tiers payant est pratiqué par un grand nombre de professionnels de santé tels que les pharmaciens, les infirmières, les kinésithérapeutes, les cabinets de radiologie, les laboratoires d'analyse et les centres de santé. Pourquoi en serait-il autrement pour les médecins ?

Ce mouvement de grève administrative des médecins qui refusent la carte Sésam vitale va pénaliser les assurés sociaux, engorger les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et mettre en difficultés leurs personnels.

Le tiers payant généralisé pour les médecins tout comme pour les autres professionnels de santé doit être construit sur un système simple et rapide, fiable et efficace. Les moyens informatiques actuels offrent la possibilité de cette mise en œuvre. La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et les personnels de l'Assurance maladie l'ont déjà prouvé par leurs capacités et efficacités.

Notre société ne peut refuser pour le bien de toutes et tous le tiers payant généralisé pour plus de justice sociale.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 8 janvier 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

communiqué